

BULLETIN CAB

La revue des producteurs et productrices bio des Pays de la Loire



La santé des plantes par les plantes

L'acupuncture : un outil en élevage

Vendre ses légumes en bio dans un marché en mutation

n°143



• CAB •

Les Agriculteurs BIO des Pays de la Loire

Mai 2023

www.biopaysdelaloire.fr

À l'issue d'une belle assemblée générale, le 5 avril 2023, nous repartons pour une année d'action et de solidarité pour la défense de la bio et des principes auxquels nous sommes attachés. Nous avons commencé dès l'AG, en présence de Philippe Camburet, président de la FNAB, en votant collectivement deux motions à défendre à l'AG de la FNAB. La première concerne la priorité que doit se donner le réseau pour que les femmes prennent toute leur place dans les instances. Nous demandons une stratégie offensive et des points d'étape pour évaluer la réussite de cet objectif. La seconde concerne le soutien à l'intersyndical national, car le report de l'âge de départ à la retraite va impacter lourdement les paysannes et les paysans, et ne modifie pas les faibles cotisations retraite et le niveau de celles-ci, sources de difficultés pour la transmission et l'installation.

Autre sujet actuel : la « crise de croissance » que traverse la bio et la surdité du ministre pour admettre qu'il faut un plan d'urgence avec des moyens conséquents. Les besoins pour la bio sont évalués par les interprofessions entre 500 et 700 millions d'euros, tandis que l'État nous donne 10 millions d'euros et nous demande d'aider la DRAAF à trouver des critères pour attribuer cette aumône. Alors que le ministre, au moment des négociations pour la nouvelle PAC, affirmait que « le marché doit rémunérer les producteurs bio », les faits montrent l'inverse, et pourtant il refuse de remettre en cause le cadre national. Nous avons des propositions, dont celle de rendre possible le cumul des écorégimes pour les agriculteurs bio avec un plafond à 52 ha, ce qui apporterait une vraie reconnaissance de nos pratiques et un équilibrage des aides.

Enfin, le combat actuel pour l'accès à l'eau, porté en particulier par les maraîchers bio et les nouveaux installés, révèle la stratégie des pouvoirs institutionnels et agro-industriels, qui privilégient les solutions coûteuse et gaspilleuse de la ressource en eau, pudiquement appelées « réserves de substitution »... Ces mégabassines, financées à hauteur de 70 % par l'Agence de l'eau, sont ainsi payées par chaque consommateur d'eau potable. Imaginées dans les années 1990, sans anticipation du réchauffement climatique, elles seront vite obsolètes, comme au Chili ou en Espagne. Pourquoi se précipiter pour faire les mêmes erreurs que les autres ? Le fiasco de Notre-Dame-des-Landes ne leur a-t-il donc pas suffi ? Et que dire de l'accaparement de la ressource en sable pour les intérêts de quelques industriels et pour bétonner Nantes et ses environs ?

Dans le contexte de radicalisation de l'État pour le « maintien de l'ordre », devant les provocations du ministre de l'Intérieur lui-même, nous sommes légitimes, comme l'a dit Alexis Dayon, professeur de philosophie, dans un blog de Médiapart : « Partout où les contre-forces résistent au sort qu'on veut leur faire et font valoir leur droit à décider de leur propre existence, nous les soutenons, les admirons, souhaitons qu'elles essaient et soient un phare pour le monde. »

Philippe Jaunet, trésorier du GABBAjou

Sommaire

3 Aides

PAC 2023 : quelques préconisations

4 Filières animales

Grippe aviaire : quelle reconnaissance des élevages en plein air ?

5 Filières végétales

La santé des plantes par les plantes

7 Pages techniques

L'acupuncture : un outil complémentaire dans sa mallette d'éleveur-euse

9 Pages techniques

Vendre ses légumes bio locaux dans un contexte de mutation de la consommation et d'inflation : quelles pistes pour développer ses ventes ?



La période de déclaration des surfaces s'est ouverte sur la plateforme Telepac depuis le 1er avril et se clôturera le 15 mai. Des fiches informatives vont être publiées prochainement par notre réseau pour vous aider à vous y retrouver dans les différents dispositifs. En effet, hormis les aides spécifiques à l'AB, comme la conversion à l'agriculture biologique (CAB), l'aide aux veaux bio sous la mère (AVSM) ou le niveau bio de l'écorégime, d'autres aides non spécifiques bio se révèlent très intéressantes pour des systèmes AB, comme les aides aux protéines végétales (graines ou fourrages), la nouvelle aide aux petites exploitations en maraîchage ou l'aide complémentaire au revenu pour les jeunes agriculteurs (ACJA). Par ailleurs, l'aide au maintien en agriculture biologique (MAB), bien qu'abandonnée dans la nouvelle programmation, bénéficie d'une prolongation exceptionnelle dans notre région pour 2023.

Qui peut bénéficier des aides PAC ?

L'Union européenne (UE) exige que les demandeurs aient le statut d'« agriculteur actif ». En France, pour les personnes physiques, ce critère signifie qu'elles doivent être assurées par l'ATEXA (assurance accidents du travail et maladies professionnelles des exploitants agricoles). En société, au moins un des associés doit respecter cette condition de l'ATEXA, ou cotiser pour le régime de protection sociale des salariés agricoles. Une nouveauté : les associations loi 1901 peuvent bénéficier de ce statut et accéder aux aides de la PAC dès lors que leurs statuts précisent dans leur objet la production agricole.

Accéder au niveau bio de l'écorégime

L'écorégime est un nouveau dispositif du premier pilier qui remplace le paiement vert de la précédente programmation. Grâce à la pression forte du réseau FNAB, le ministère de l'Agriculture a concédé un niveau d'aide plus élevé pour les fermes 100 % en bio, de 110 €/ha, mais qui ne viendra pas compenser la perte de l'aide au maintien. Pour y accéder, il est nécessaire de disposer de « DPB actives » dans votre portefeuille d'aides (voir encadré). Il est également nécessaire que l'ensemble des surfaces soient certifiées en bio (ou en conversion), mais qu'elles ne soient pas toutes engagées en aides CAB ou MAB. Si vous avez encore un contrat antérieur en cours en CAB ou MAB qui couvre l'ensemble de vos parcelles, il faut rompre partiellement ce contrat sur une portion de parcelle pour accéder au niveau bio de l'écorégime. Vous aurez alors à reverser les aides perçues les années précédentes sur cette portion de parcelle. Si vous souscrivez un nouveau contrat CAB, ou la MAB annuelle encore proposée en 2023, n'engagez pas l'ensemble de vos parcelles en CAB ou MAB. Pourquoi faire simple quand...

La MAB encore proposée en 2023 en Pays de la Loire

Le conseil régional a annoncé en début d'année que l'enveloppe encore disponible du plan de relance permettait de poursuivre le dispositif d'aide au maintien en 2023, voire en 2024. Les montants d'aide par hectare restent identiques, avec un plafond de 10 000 € par ferme (avec transparence GAEC). Attention : les légumineuses fourragères pures ou en mélange, en rotation avec des céréales, oléagineux, protéagineux, ne sont pas éligibles du fait que la condition de rotation ne peut pas être validée sur une seule année d'engagement. Ces surfaces fourragères peuvent bénéficier du niveau d'aide « prairie » si elles sont associées à un atelier d'élevage.

La CAB quasi identique à la précédente programmation

Seul le montant par hectare à destination des céréales, oléagineux, protéagineux (COP) a été revu à la hausse à 350 €/ha (au lieu de 300 €/ha). Les légumineuses fourragères pures ou en mélange sont éligibles au niveau d'aide COP sans condition de rotation

avec les COP. Mais vous devez pouvoir prouver que ces fourrages ont été semés (donc les prairies permanentes sont a priori exclues) et avec un mélange composé d'au moins 50 % de légumineuses en nombre de graines (gardez donc des preuves de cette composition du mélange semé). On peut par ailleurs déduire que ces légumineuses fourragères pourront désormais être également prises en compte dans un assolement avec des légumes sur des fermes sans élevage, ce qui n'était pas le cas antérieurement.

Écorégime, MAB, CAB, crédit d'impôt bio : quels cumuls possibles ?

Pour ce qui concerne le niveau bio de l'écorégime, il n'y a pas d'incompatibilité à le toucher tout en bénéficiant de la MAB ou de la CAB. Seule restriction : ne pas avoir l'ensemble des parcelles engagées en CAB ou en MAB (voir le paragraphe sur l'écorégime). L'écorégime est cumulable sans contrainte avec le crédit d'impôt bio.

Le crédit d'impôt bio est toujours contraint par un plafond de cumul avec la MAB ou la CAB :

- jusqu'à l'exercice 2022 (donc demande d'aide réalisée en 2023 pour 2022), le CI bio demeure à 3 500 €, avec un cumul limité : CI bio + CAB/MAB inférieur ou égal à 4 000 € ;
- à partir de l'exercice 2023 (donc demande d'aide réalisée en 2024 pour 2023), le CI bio est augmenté à 4 500 €, avec un cumul limité : CI bio + CAB/MAB inférieur ou égal à 5 000 €.

Ainsi, le montant d'aide CAB ou MAB que vous allez demander en 2023 va impacter votre CI bio en 2024. À vous de déterminer, en fonction de votre ferme et de votre situation fiscale, si vous souhaitez privilégier la CAB/MAB, qui entre dans le résultat, ou le CI bio, qui n'entre pas dans le résultat.

Les petites fermes mieux aidées

Il devient plus intéressant pour les petites fermes d'ouvrir un dossier PAC. Elles peuvent en effet bénéficier de nouvelles aides ou d'aides préexistantes bonifiées :

- l'aide complémentaire jeune agriculteur (ACJA) : 4 469 €/ferme/an pendant 5 ans, avec transparence GAEC ;
- l'aide au petit maraîchage diversifié : 1 588 €/ha/an avec transparence GAEC ;
- le niveau bio de l'écorégime : 110 €/ha.

Attention : la détention de DPB (voir encadré) est nécessaire pour accéder à l'ACJA et à l'écorégime.

Pour l'aide au petit maraîchage diversifié, les conditions d'avoir plus de 0,5 ha en légumes frais – qui n'incluent pas les PPAM – et moins de 3 ha de SAU admissible peuvent poser problème. Il faut bien décompter en SNE (surfaces non exploitées) les chemins, cours, bâtiments, aires extérieures de stockage du matériel. Étudier éventuellement la possibilité de louer la surface excédentaire à un autre producteur ?

Patrick Lemarié (CAB)

L'élevage biologique et l'élevage en plein air ont été fortement impactés par l'épizootie aviaire en 2022 dans notre région et continuent de l'être. Nous avons auditionné l'un des corapporteurs sur la grippe aviaire, le député Philippe Bolo, afin d'exprimer notre positionnement face à cette crise. Cet article présente un résumé des échanges de cette rencontre ainsi que les éléments importants du rapport à retenir et les perspectives.

Comment fonctionne une mission d'information ?

Chacune des huit commissions permanentes de l'Assemblée nationale propose régulièrement des missions d'information sur des sujets d'actualité. Le groupe EELV a proposé à la commission des Affaires économiques en octobre 2022 la réalisation d'une mission d'information sur le sujet de l'IAHP. Cette proposition a reçu un avis favorable de l'ensemble des membres du bureau de la commission qui valident le choix des missions d'information.

Les missions d'information sont menées par un binôme de corapporteurs (majorité et minorité). Les deux rapporteurs de la mission d'information sur la grippe aviaire sont Charles Fournier (EELV) et Philippe Bolo (démocrate). La mission a été lancée en octobre 2022 et le rapport a été présenté en commission des Affaires économiques le 5 avril dernier. Le lien suivant permet de regarder sa présentation par les deux corapporteurs : <https://youtu.be/kOYw4-4Mlyg>. À la suite de cette présentation, le vote a validé la publication du rapport.

Les corapporteurs ont auditionné à l'Assemblée nationale les syndicats agricoles, les interprofessions (ANVOL, CIFO, CNPO, ITAVI), l'ANSES, l'Institut Pasteur, des scientifiques, des laboratoires vétérinaires, des associations (LPO, Sauve qui poule, UFC Que choisir), etc.

Les auditions à l'Assemblée nationale ont été complétées par des visites de terrain organisées en Maine-et-Loire, Deux-Sèvres, Indre-et-Loire et Vendée. Ces déplacements ont été l'occasion de rencontrer les services déconcentrés de l'État (préfectures, DDPP, DDT), des éleveurs, les chambres d'agriculture, etc.

Constats du corapporteur

- Le député Bolo relate que les éleveuses et les éleveurs ont été traumatisés. Il y a un réel besoin de sécuriser les élevages et les acteurs de la filière pour maintenir l'élevage en France.
- Le repeuplement des bâtiments ne va pas se refaire tout de suite, il va être échelonné pour lisser la production. Aussi les abattoirs n'ont pas le personnel suffisant pour répondre à ce redémarrage.



Audrey Lacroix (présidente du GAB 44), Julien Cesbron (référént volaille CAB) et Philippe Bolo

Constats du réseau CAB

- Une forte densité des élevages industriels, que ce soit dans les bâtiments ou la proximité des élevages entre eux, a facilité la propagation du virus. Les zones prioritaires ont été moins impactées (flux migratoires des animaux) que les zones à risque de diffusion (concentration des bâtiments d'élevage). Les mises à l'abri ces trois dernières années ont été réalisées en moyenne sur 10 mois, donc l'appellation « élevage en plein air » n'a plus lieu d'être.
- D'après nos études, les élevages en plein air ont été moins impactés (sondage d'une centaine d'éleveurs en Pays de la Loire et Deux-Sèvres).
- La biosécurité n'est pas adaptée aux systèmes en plein air, et surtout aux élevages autarciques.
- Les éleveuses et les éleveurs n'ont pas le moral, certains arrêtent, d'autres vont chercher un travail complémentaire.
- Les élevages en circuits courts répondent à une attente sociétale.
- Les élevages en plein air représentent 20 % des élevages en France, c'est une filière d'excellence. Le plein air apporte un écosystème équilibré, un système cohérent avec un lien au sol.
- La gestion des charniers suscite des interrogations, ainsi que les problèmes sanitaires que cela peut engendrer. De nombreuses volailles saines ont été tuées.
- Se pose aussi la question du coût des mesures pour faire face à la crise aviaire. Cela représente 1,4 milliard d'euros.

Propositions du réseau CAB sur la gestion de la crise

Une note de propositions du réseau CAB a été transmise lors de la rencontre. Voici les points sur lesquels il y a eu des échanges :

- maintenir les élevages en plein air avec un besoin de clarifier les mesures de biosécurité pour ce type d'élevage ;
- diminuer la densité dans les élevages et réduire la concentration entre les élevages ;
- limiter les mouvements d'animaux et d'humains pour réduire les contaminations ;
- travailler sur la génétique (races plus rustiques face aux virus), car nous avons une génétique très pauvre, il y a peu de diversité en France ;
- renforcer le lien au sol des productions animales.

Interview réalisée par :
Julien Cesbron (référént volaille CAB)

La promulgation de la Loi d'orientation agricole en 2006 a introduit des dispositions légales qui stipulent que « tout produit non autorisé est interdit » et que « tout produit phytosanitaire doit avoir une autorisation de mise sur le marché (AMM) ». Cette réglementation a rendu difficile l'utilisation des produits de protection des plantes n'ayant pas d'AMM, y compris les préparations naturelles peu préoccupantes (PNPP), qui sont des produits à base de plantes et de substances naturelles utilisés pour la protection des cultures.

Cette interdiction a aussi touché la diffusion des connaissances liées aux PNPP, qui ont longtemps été transmises de manière traditionnelle, par le savoir paysan. Cependant, depuis lors, la Confédération paysanne, l'ASPRO-PNPP, la FNAB ainsi que d'autres organismes partenaires se battent pour la légalisation de ces produits et pour la diffusion des connaissances les concernant.

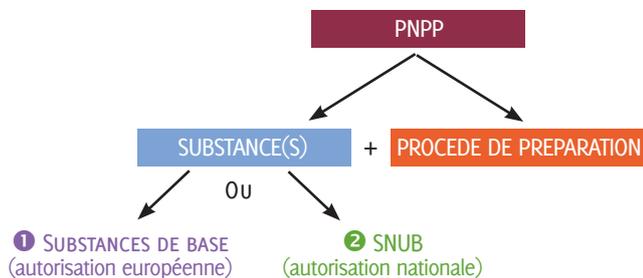
Les PNPP présentent un grand intérêt pour l'agriculture biologique, en proposant une alternative aux produits phytosanitaires de synthèse. Ils permettent une gestion durable des cultures, respectueuse de l'environnement et de la santé humaine.

C'est quoi les PNPP ?

La Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014 définit les préparations naturelles peu préoccupantes (PNPP) comme des solutions de substitution aux produits phytosanitaires chimiques utilisés en agriculture pour protéger les cultures. Selon cette loi, une PNPP est composée :

- soit d'une substance de base avec un effet « cide » autorisée : l'argile, le soufre, la chaux ou encore la bouillie bordelaise ;
- soit d'une substance naturelle à usage biostimulant (SNUB) : qui stimule la croissance des plantes sans avoir d'effet « cide » autorisé, c'est-à-dire sans avoir d'action directe sur les organismes nuisibles. Aujourd'hui, toutes les parties de plantes consommées dans l'alimentation humaine et animale peuvent être utilisées en tant que SNUB sous condition du respect d'un cahier des charges* (arrêté du 14 juin 2021).

Les PNPP sont obtenues par un procédé accessible à tout utilisateur final, tel que la fermentation, la macération, la décoction ou l'infusion. Il est important de souligner que les PNPP appartiennent au domaine public et ne peuvent donc pas être brevetées. Cette caractéristique les rend accessibles à tous les utilisateurs.



❶ La liste des substances de base est disponible sur le site de l'ITAB : <http://substances.itab.asso.fr/fiches-substances-de-base>.

❷ La liste des 148 plantes autorisées est disponible sur le site de la Confédération paysanne : http://www.confederationpaysanne.fr/sites/1/mots_cles/documents/Liste-148.pdf.

Pourquoi les utiliser ?

La fabrication et l'utilisation de préparations naturelles peu préoccupantes (PNPP) présentent plusieurs avantages pour les agriculteurs, dont celui de connaître la composition de ces produits et le processus de fabrication. En adoptant une approche de soins préventifs pour les cultures, les agriculteurs peuvent réduire leur dépendance à l'égard des produits curatifs. Les PNPP se caractérisent par une forte biodégradabilité et n'engendrent aucun phénomène de résistance. De plus, leur utilisation permet de développer une certaine autonomie sur la ferme et de mieux comprendre l'environnement agricole.

Cette pratique peut potentiellement permettre de réduire l'usage de produits de synthèse, tels que les engrais, et contribuer à limiter les attaques de bioagresseurs. En effet, l'emploi de préparations à base de plantes peut améliorer la santé globale de la culture, renforcer sa résistance à la sécheresse, améliorer son métabolisme et son utilisation de l'azote. Au niveau du sol, les PNPP pourraient accroître la diversité et la quantité de bactéries et de champignons, améliorer la structure du sol et augmenter sa capacité à retenir l'humidité. Les PNPP peuvent également être bénéfiques pour les animaux en améliorant leur santé globale, ce qui peut se traduire par une production de meilleure qualité et plus importante.

Il convient toutefois de noter que l'utilisation des PNPP ne garantit pas à elle seule la réussite des cultures et la réduction des impacts environnementaux. D'autres facteurs tels que le climat, la qualité de l'eau, la santé des sols et les pratiques agricoles en général peuvent également avoir un effet significatif. Néanmoins, les PNPP peuvent constituer une alternative intéressante aux produits de synthèse et contribuer à une agriculture plus durable et respectueuse de l'environnement, à condition d'être utilisées de manière appropriée et responsable.

* Arrêté du 14 juin 2021 : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043669468>.

Comment les fabriquer ?

Mode de fabrication	Description
Macération	Consiste à plonger des plantes sèches dans de l'eau froide pendant 24 heures afin d'obtenir une solution huileuse ou aqueuse contenant des extraits de plantes. Cette méthode est simple et peu coûteuse, mais elle nécessite une grande quantité d'eau et ne convient pas à toutes les plantes.
Décoction	Consiste à faire tremper les plantes dans de l'eau froide pendant 24 heures, puis à les faire monter en température et à les refroidir pour obtenir une préparation concentrée. Cette méthode est plus efficace pour extraire les principes actifs que la macération.
Infusion	Les plantes, plongées dans de l'eau froide, sont chauffées jusqu'à frémissement (éviter de faire bouillir) avant de laisser refroidir. Cette méthode est plus douce que la décoction et convient mieux aux plantes fragiles.
Purin	C'est un extrait fermenté de plantes obtenu en les trempant dans de l'eau à température ambiante pendant un certain temps, généralement entre 18 et 35 °C, pour favoriser la fermentation. La préparation doit être couverte pendant ce temps.
Jus	Obtenu en pressant les plantes pour en extraire le liquide, sans les broyer ou les mélanger avec de l'eau. La fermentation est ensuite utilisée pour stabiliser le jus. Cette méthode est idéale pour les plantes riches en sucre.
Distillation (huiles essentielles)	Les plantes sont chauffées dans un appareil spécial pour extraire les huiles essentielles. Cette méthode est coûteuse, mais très efficace pour extraire les principes actifs des plantes.
Fermentation lactique	Consiste à laisser fermenter des végétaux dans de l'eau additionnée de lactosérum ou de sel et de sucre. Cela produit des bactéries bénéfiques pour les plantes et permet de préparer des PNPP riches en acides aminés, vitamines et minéraux. Cette méthode nécessite un contrôle de la température et du pH pour garantir le succès de la fermentation.
Extraction à froid	Consiste à extraire les principes actifs des plantes à l'aide d'un solvant.

Pour garantir l'efficacité des préparations naturelles à base de plantes (PNPP), il est important de suivre un processus de fabrication rigoureux. Avant application sur les plantes, les préparations doivent être filtrées puis diluées. La qualité de ces préparations peut varier en fonction de plusieurs critères, tels que l'origine de la plante et la partie utilisée, le matériel employé pour la fabrication, la qualité de l'eau (l'eau de pluie étant préférable), la technique de préparation, la durée et la température de chauffage.

Selon les producteurs, un rapport de 1 kg de plantes fraîches pour 10 L d'eau est préconisé pour la fabrication des PNPP. Il est recommandé d'utiliser des plantes locales fraîches pour une efficacité optimale. Dans le cas où l'on a recours à des plantes sèches, il est conseillé de les broyer

afin d'obtenir une base homogène, qui favorise une dégradation uniforme de tous les tissus (feuilles, tiges).

Points de vigilance

Il convient d'être vigilant sur certains points clés pour garantir l'efficacité et le bon usage des PNPP :

- la fabrication des PNPP nécessite du temps et de l'anticipation, car elle implique de ramasser les plantes et de les faire macérer. Bien que l'utilisation de plantes sèches puisse être une alternative, cela peut entraîner un coût relativement élevé et ne permet pas de connaître l'origine des plantes ;
- la notation des PNPP dans le cahier de culture doit être effectuée avec soin, en veillant à ce que la préparation corresponde à la définition des PNPP ;
- peu d'essais sont réalisés en plein champ, et les pourcentages de dilution sont souvent empiriques, basés sur les retours d'expérience des agriculteurs qui utilisent les PNPP ;
- une phytotoxicité peut parfois être observée, causée par d'autres substances telles que des huiles essentielles non pures. Des préparations trop concentrées peuvent également brûler les plantes.

Quelques plantes couramment utilisées



Tisane d'ortie



Matériel pour la fabrication de PNPP

La Confédération paysanne a créé des supports de communication pour sensibiliser le public à ce sujet. Un podcast intitulé « Champs d'actions 2 : les PNPP, préparations naturelles peu préoccupantes » est disponible sur :

<https://audioblog.arteradio.com/blog/151643/podcast/163510/champs-d-actions-2-les-pnpp-preparations-naturelles-peu-preoccupantes>.

Des vidéos YouTube intitulées « Les préparations naturelles peu préoccupantes - Témoignage d'utilisateur » sont également disponibles. N'hésitez pas à les consulter pour en apprendre davantage sur ce sujet important.

Céline Le Gardien, conseillère technique maraîchage et petits fruits
Kady Sonko, conseillère technique viticulture bio et biodynamique

Un groupe d'éleveur-euse-s animé par le GAB 44 s'est constitué en GIEE sur la presqu'île guérandaise avec pour objectif d'accroître l'autonomie de leur ferme, d'améliorer la durabilité de leur système et les performances technico-économiques. Un des axes travaillés par ce collectif concerne l'approche globale de la santé de leur troupeau afin de réduire le plus possible l'impact de l'antibiorésistance et améliorer la résilience de leur cheptel. Dans ce cadre, les éleveur-euse-s du groupe ont souhaité s'initier à l'acupuncture. Une formation de deux jours a été proposée sur le territoire avec l'intervention de Nayla Cherino Parra, vétérinaire et formatrice spécialisée dans les médecines naturelles. Retour sur ces deux journées.

La médecine chinoise

Les principes de base de la médecine chinoise reposent sur l'équilibre, l'harmonie et l'énergie. Le corps et l'esprit sont liés. C'est une médecine préventive plutôt que curative : l'objectif n'est pas de traiter les symptômes, mais de chercher à rétablir l'équilibre dans son ensemble.

Pour le corps, nous avons des besoins vitaux qui apportent l'énergie : respirer, boire, manger et dormir. Concernant l'esprit, il est important d'exprimer nos émotions, notamment négatives, pour éviter qu'elles ne se répercutent dans notre corps. Réapprendre à ne pas les gérer, mais à laisser faire le processus naturel. Se placer dans un endroit où l'on se sent en sécurité pour observer comment l'émotion se manifeste physiquement en nous : « Qu'est-ce que je ressens dans mon corps ? » Et cela afin que tout s'apaise, que l'émotion prenne sa place et évite de créer un impact dans l'organe qui en est le réceptacle.

Circulation d'énergie et méridiens

L'énergie vitale, ou Qi, circule dans le corps humain le long de méridiens, sortes de canaux énergétiques qui parcourent l'ensemble de l'organisme. Elle est en perpétuel mouvement. Selon la théorie de la dualité, le Qi se compose d'énergie yin et d'énergie yang. Ces deux types d'énergie sont à la fois indissociables, opposés et complémentaires. Un déséquilibre entre le yin et le yang peut perturber la circulation de l'énergie Qi.

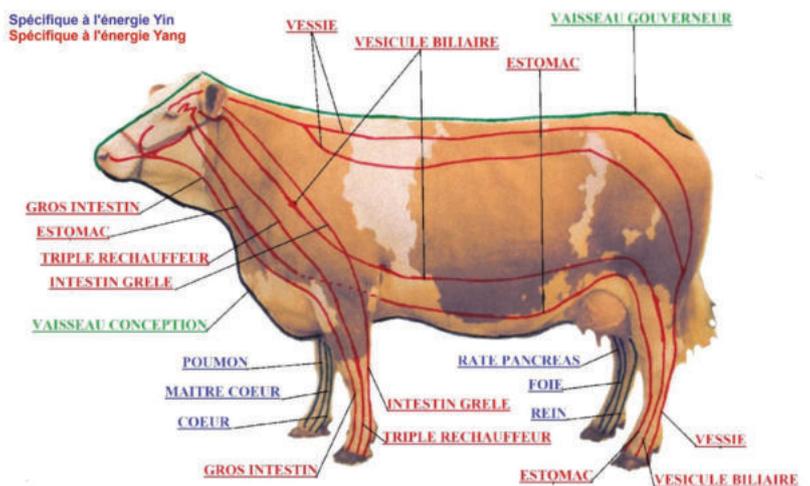
Les méridiens sont reliés entre eux et relient également les différents organes du corps, formant un réseau. Certains méridiens sont plus spécifiques à l'énergie yin, et d'autres à l'énergie yang. Ces deux énergies sont rattachées à des organes spécifiques.

L'acupuncture : stimulation de points énergétiques

L'acupuncture est l'une des pratiques fondatrices de la médecine traditionnelle chinoise. Elle est utilisée pour accompagner l'organisme sur le plan énergétique en stimulant des points précis du corps à l'aide de différentes techniques physiques, dont la plus connue en Occident est l'utilisation d'aiguilles.

Les points d'acupuncture sont des endroits particuliers de

Schema des méridiens chez la vache



Source : Neyla Cherino Parra

la peau où il est possible d'accéder à l'énergie circulante du corps. Au niveau de ces points, l'énergie est plus concentrée et plus superficielle qu'ailleurs.

Lors de la formation, les éleveur-euse-s ont pu mettre en pratique et poser des aiguilles sur certains points clés identifiés. On peut citer en exemple des points préventifs comme « le triangle de l'immunité ». C'est une base en acupuncture. Il s'agit de trois points sur le flanc : le point rein, le point rate et le point foie. Stimuler ces trois points permet de relancer l'organisme en rééquilibrant l'énergie générale. D'autres points ont également été présentés comme le point V60 ou « point aspirine ». Il peut être utilisé en curatif pour des actions antidouleur, anti-inflammatoires (tout symptôme en « -ite »). Il régule le lait, facilite l'ouverture du col au moment du vêlage. Le point VG14 permet quant à lui d'harmoniser les antérieurs, de réguler les contractions lors du vêlage.

Vidéo pour illustrer certains points d'acupuncture :

www.youtube.com/watch?v=oiwBLaiwPjs

Attention : cette vidéo a été construite à la suite d'une formation avec Nayla Cherino. L'acupuncture ne s'apprend pas sur une simple vidéo. Il faut se former.





Témoignage : Dominique Parage, éleveur bovin lait bio à Herbignac (44)

Avant de me former à l'acupuncture il y a 5 ans, je pratiquais déjà la phytoaromathérapie et l'homéopathie sur mon élevage. Pour moi l'acupuncture est un outil de plus que je peux utiliser en complément des autres techniques ou de manière séparée.

Concrètement c'est une pratique assez simple à mettre en place avec un côté immédiat. Même si concernant les principes il y a des éléments qu'on ne maîtrise pas complètement, c'est assez facile à exécuter sans crainte de causer du tort à l'animal. En fait on donne les moyens à l'animal de se rééquilibrer tout seul.

La formation permet de nous apporter des repères, de mieux connaître nos animaux. L'identification des points n'est pas si difficile, il faut se faire confiance. Au toucher, quand je passe la main sur mon animal, souvent je sens de la souplesse aux

endroits des points énergétiques et l'animal l'exprime également, en surréagissant par exemple.

C'est une médecine qui permet aussi de renforcer notre lien à l'animal, on est encore plus proche d'eux. D'abord par l'observation, l'analyse de leur comportement. Mais également par rapport à l'influence qu'on peut avoir sur eux, par notre posture. On agit avec eux.

Au quotidien j'utilise l'acupuncture pour les problématiques de reproduction, pour mes vaches qui ont du mal à retenir. Pour les boiteries, lorsque je rentre un animal pour le parage, je fais l'entretien mécanique, que je complète toujours par la pose de quelques aiguilles. On arrive aussi à résoudre les problèmes de gros nombrils chez nos veaux, avec juste des aiguilles, on a de bons résultats.

J'ai par ailleurs comme projet de faire du préventif au moment du tarissement, c'est une étape clé, et je pense qu'on peut aider les vaches à mieux passer cette période par l'acupuncture.



Source : « Les cycles d'engendrement et de contrôle, base de la prévention en médecine traditionnelle chinoise (MTC) », Nayla Cherino Parra, 22 juin 2022.

Vendre ses légumes bio locaux dans un contexte de mutation de la consommation et d'inflation : quelles pistes pour développer ses ventes ?

Après des années de croissance et notamment une période de confinement qui a chamboulé, temporairement, les habitudes de consommation, le marché du bio a diminué en 2021 et 2022. Face à ce constat, le réseau bio se veut optimiste et reste convaincu qu'il est, plus que jamais, nécessaire de réaffirmer les atouts de la production bio et les valeurs défendues par nos fermes. Nous vous proposons quelques pistes pour passer du constat à l'action.

Éléments de contexte sur la consommation de légumes bio

Selon une enquête IRI, entre janvier et fin août 2022, les volumes toutes filières confondues ont baissé de 7,6 % dans la grande distribution. Les journaux d'actualité généralistes et agricoles rapportent fréquemment la situation commerciale du bio à travers la consommation en grande surface. C'est un indicateur intéressant du comportement d'achat



des Français, puisque 70 % de la nourriture achetée vient des supermarchés. Néanmoins, les GMS ne représentent que la moitié des débouchés bio. Une ferme bio sur deux pratique la vente directe (soit 26000 points de vente). Les fruits et légumes représentent entre 75 % et 82 % des produits les plus consommés en bio (devant les produits laitiers).

L'Agence bio a publié en 2022 un rapport complet sur la consommation bio des Français, que l'on peut consulter ici : <https://www.agencebio.org/vos-outils/les-chiffres-cles/>.

Voici quelques informations que l'on peut en tirer sur le comportement de vos clients potentiels en 2021.

La part de consommateur achetant au moins une fois par mois un produit bio augmente en 2021 (76 % des enquêtés contre 71 % en 2019. En 2014, ils étaient 49 %). Les consommateurs hebdomadaires augmentent également en 2021 (52 % contre 46 % en 2019).

Le profil type (cumul des % les plus élevés) du consommateur régulier, c'est-à-dire qui achète des produits bio au moins une fois par semaine, semble être une femme entre 18 et 34 ans, CSP⁺ (voir le détail de l'étude pour connaître la répartition plus précise des âges et catégories).

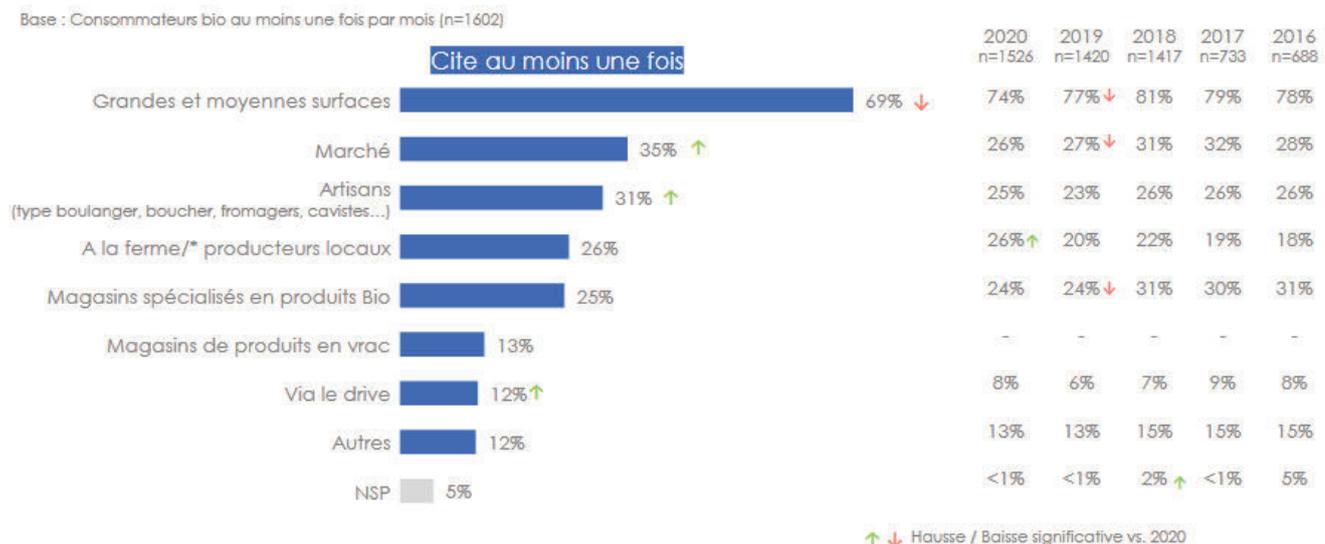
Où les Français achètent-ils du bio ?

La consommation au marché augmente, ce qui peut être surprenant lorsque certains secteurs géographiques indiquent un recul des fréquentations (ressenti) des marchés de plein vent (Commission légumes Grand Ouest). Notons également l'augmentation des achats bio par le drive.

Le bureau d'étude Kantar explique, sur les comportements d'achat des Français, que de nouveaux gestes et de nouveaux réflexes émergent. Le commerce en ligne continue d'afficher une très forte croissance (tous formats confondus : drive voiture, piéton, livraison à domicile, etc.). 71 % des Français tentent de passer le moins de temps possible à faire leurs courses. Dernièrement, ce constat est tempéré par une tendance à réaliser davantage d'actes d'achat avec de plus petits paniers.

Lieux d'achat tous produits biologiques confondus

Les grandes et moyennes surfaces restent le principal lieu d'achat de produits biologiques bien qu'on note un recul par rapport à 2020 (une tendance qui s'observe même depuis 2019). Le marché et les artisans sont en hausse tout comme le drive.

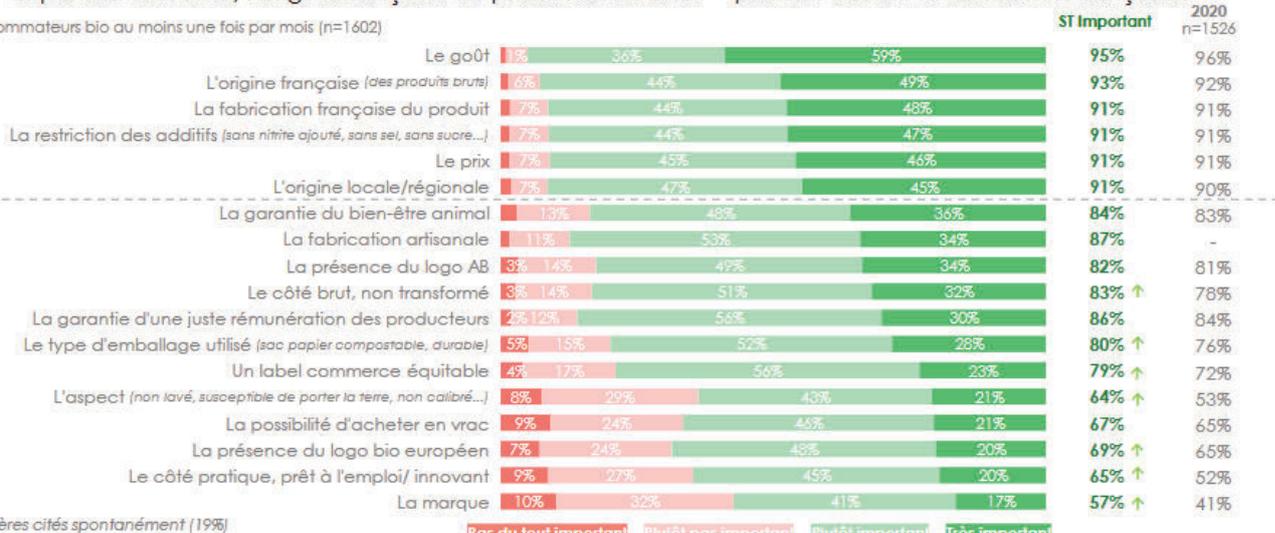


* Catégorie socioprofessionnelle

Les critères de choix d'achat

Des consommateurs de produits bio qui privilégient avant tout le goût. Le local est également un critère important : en effet, l'origine française du produit arrive en 2^{de} position devant la fabrication française.

Base : Consommateurs bio au moins une fois par mois (n=1602)



Autres critères cités spontanément (19%)

Q37. Pour chacun des critères de choix d'achat suivants d'un produit biologique, quels sont ceux qui sont très important, plutôt important, plutôt pas important ou pas du tout important, lors de vos achats ?

« La hausse des prix a freiné une tendance de fond qui prévalait depuis quelques années et qui consistait à privilégier des produits plus chers comme les produits labellisés, les produits locaux, les marques de PME, les produits frais ou le bio », indique Kantar. Le « mieux manger » résisterait quand même aux conséquences de l'inflation, même si l'on observe un creusement des écarts entre revenus modestes et revenus plus élevés, les plus modestes réduisant la voilure sur les achats alimentaires. Ce constat est appuyé par l'Agence bio.

Critères d'achat et choix de consommation

La santé reste l'argument le plus plébiscité pour le maintien, voire l'augmentation, de sa consommation en bio. Sans surprise, les raisons financières sont le principal motif de baisse de consommation (même avant l'augmentation des prix/l'inflation).

Les consommateurs de produits bio privilégient le goût, l'origine, la santé (additifs) et le prix en premier lieu.

50 % des enquêtés déclarent avoir modifié leurs habitudes d'achat, comportement alimentaire au cours des trois dernières années, notamment en privilégiant les produits locaux et les circuits courts (48 %). La mention « locale » semble, à certains égards, être un argument de vente qui vient à dépasser celui du bio.

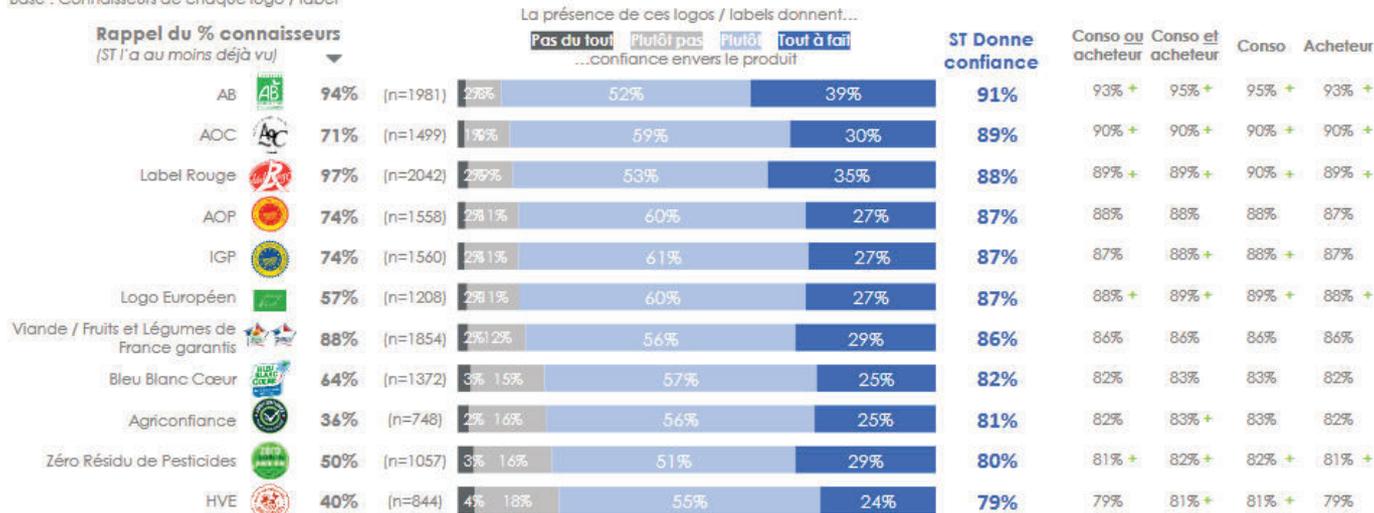
Comment les Français perçoivent-ils l'AB ?

Les Français déclarent pour la moitié (environ) qu'ils ne sont pas assez informés sur l'origine des produits biologiques, sur l'impact sur la santé et sur l'environnement des produits AB ainsi que sur le contrôle et la réglementation. L'autre moitié estime avoir assez d'informations à ce sujet.

Confiance envers les logos et labels

Des logos qui donnent confiance envers le produit. C'est particulièrement le cas des logos AB, Label Rouge et AOC.

Base : Connaisseurs de chaque logo / label



Q55. Vous allez voir, de nouveau, ces labels/logos/certifications. Ils peuvent être présents sur les emballages de produits alimentaires. Pour chacun d'entre eux, veuillez indiquer si, personnellement, il vous donne... ? Nouvelle question

Et lorsqu'ils mangent à l'extérieur ?

L'enquête révèle que 82 % des Français espèrent trouver des repas à base de produits bio dans les cantines et la restauration scolaire. 75 % des actifs indiquent un intérêt pour des produits bio sur leur lieu de travail. Un regain d'intérêt pour une offre de produits biologiques dans des distributeurs automatiques est noté (+5 points, 56 %).

L'Agence bio indique une stagnation dans le recrutement de nouveaux consommateurs bio. Le prix reste le frein principal à une consommation plus fréquente, même si cet aspect recule chez les consommateurs anciens (+10 ans). Le dossier rapporte que les consommateurs les plus récents regrettent le manque d'information. On note également une difficulté accrue des « occasionnels » à trouver des produits bio dans les lieux d'achats habituels.

Comment s'adapter à ces nouvelles attentes ?

Proposer des modèles de commercialisation innovants

Les initiatives fleurissent au sein des fermes bio pour toucher et fidéliser de nouveaux consommateurs. L'érosion de la clientèle (déménagement, changement d'organisation, etc.) est un phénomène naturel dont personne ne peut se prémunir. Les consommateurs militants du bio sont déjà convaincus. Il faut désormais attirer une clientèle plus large, qui a des attentes à satisfaire (praticité de consommation, préoccupation sur la santé, production locale, etc.) et une soif d'en savoir plus sur les fermes depuis son ordinateur.

Dans cet esprit, certains producteurs se rassemblent pour vendre en collectif. C'est le cas des Paysans du vignoble (44), qui regroupent 11 fermes (légumes, produits laitiers, miel, etc.) avec l'outil de vente en ligne cagette.net, et qui proposent ainsi 10 points de retrait pour des commandes groupées sur Internet. Une AMAP plus flexible en quelque sorte. D'autres, comme Clic ta berouette, dans le pays de Ploërmel (56), proposent un tutoriel en ligne pour expliquer comment commander des produits bio tout en communiquant sur les fermes du groupe et en rappelant les nombreux atouts de la bio.

Communiquer, communiquer, communiquer ! Mais la meilleure parole reste la vôtre

Vous avez été nombreux à solliciter le réseau pour communiquer sur la bio dans ce contexte de méfiance des consommateurs et de concurrence de labels fleurissants (HVE, zéro résidu de pesticides, etc.). De nombreuses campagnes ont ainsi été lancées et sont à venir.

Nous l'avons vu précédemment, les Français s'inquiètent pour leur santé et leur portefeuille. Et justement, une enquête JAMA a récemment prouvé scientifiquement le lien entre le fait de manger bio et la réduction des risques de développer un cancer. La campagne #lebiocestbonpourmonbudget recense des prix constatés sur du bio en vente directe et en supermarché, ça tombe bien, car cela tord le cou à des idées reçues !

Néanmoins, il est important de vous rappeler qu'il n'y a rien de plus efficace qu'un-e producteur-trice face à son client pour défendre vos valeurs. Relayez les campagnes sur vos réseaux, installez des panneaux sur vos lieux de vente, participez au Printemps bio... La force du réseau, c'est aussi de mutualiser et de s'approprier toute cette communication.

**Béryl Rouillier (GAB 44),
Victoire Barillet (Agrobio 35)
et Emmanuelle Chollet (CAB)**

QUI EST LE MOINS CHER ?

4,40€ le kilo

5,44€ le kilo

PAIN COMPLET BIO LOCAL
Magasin spécialisée
Marché

PAIN COMPLET BIO
Supermarché

#lebiocestbonpourmonbudget

relevé de prix réalisé le 10/02/23 à Auray

Pour aller plus loin, prenez contact avec votre GAB

- ▶ Des outils de communication et de défense des produits bio existent. Vous pouvez les demander.
- ▶ Pour vous renseigner sur les modèles de commercialisation en commun et vous en inspirer : bonplanbio.fr.
- ▶ Pensez au Printemps bio, campagne de communication nationale coordonnée par le réseau.

LES BIO PRATIQUENT



Journées techniques sur la transition agricole et climatique

Pays de la Loire
Printemps/été 2023



Viande • Transmission

25 Mai

1

Transmission d'une ferme en péri-urbain



Laurent Lebatteux, Gaec Domaine Bio. Champfaillis, 72700 ALLONNES

14h-17h Avec : La Safer, Bio direct, E-bio, Capp72, Chambre d'agriculture - Territoire Pilote Transmission | Le Mans Métropole



GAB72 • Sandrine Gouffier • 07 44 56 87 32 sandrine.gouffier@gab72.org



Technique Culturelle Simplifiée bio

15 juin

2

Maïs et tournesol bio en strip-till dans un couvert vivant et gestion de l'interrang avec Orbis (Roll N Sem)



EARL Les Versants, Puy Poutiers 85 390 CHEFFOIS

14h-17h Avec : Chambre d'agriculture, Bassin versant (Vendée Eau ou EPTB), Groupe Dephy



GAB85 • Samuel Oheix • 06 38 36 52 73 productions.vegetales@gab85.org

Réservée uniquement aux professionnels et porteurs de projet

Action financée par :



Inscription en ligne : <https://forms.gle/wKW2QE2jkFCthib1A>



PPAM

23 juin

3

S'installer en PPAM bio : les facteurs de réussite



La Ferme d'Angèle, Avenue des Chênes, 44 470 CARQUEFOU

10h-13h Avec : le GIEE "Produire des plantes aromatiques et médicinales bio en Pays de la Loire"



CAB • Emmanuelle Chollet • 06 95 41 97 60 cab.filieries@biopaysdelaloire.fr



Petits fruits rouges

4 juillet

4

Produire des petits fruits bio



Au jardin de Marion, Le Moulin Roty 44 390 SAFFRÉ

14h-17h Avec : Groupe 30 000 : échanges de pratiques entre producteurs des Pays de Loire sur la production de petits fruits bio, économe en intrants et viable sur le plan économique et social



CAB • Céline Le Gardien • 06 26 84 51 56 cab.marachage@biopaysdelaloire.fr

Action coordonnée par la CAB Pays de la Loire



Les Agriculteurs BIO des Pays de la Loire

www.biopaysdelaloire.fr

L'équipe salariée de la CAB Pays de la Loire



Julien TAUNAY

Coordination



Angélique BAUDOUIN

Assistante administrative



Patrick LEMARIE

Politiques publiques, environnement, réglementation



Bénédicte MICHAUD-MATEGOT

Territoire



Anne UZUREAU

Filières animales



Céline LE GARDIEN

Marachage



Amélie VIAN

Marachage



William PARMÉ

Marachage et petits fruits



Kady SONKO

Viticulture



Jérémie CEBRON

Céologie



Emmanuelle CHOLLET

Filières végétales

CAB Pays de la Loire

9 rue André Brouard - 49105 ANGERS

02 41 18 61 40

www.biopaysdelaloire.fr

Comité de rédaction :

Comité exécutif (CE) de la CAB Pays de la Loire

Coordination :

Angélique BAUDOUIN (CAB)

Julien TAUNAY (CAB)

Réalisé avec le soutien financier de :



Les Agriculteurs BIO des Pays de la Loire